

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Saint-Louis-de-Montferrand - Contrat de co-développement 2012-2014 -
Aménagement des berges de Garonne - Boucle locale de découverte des
espaces naturels - Avenant n°1 à la convention d'attribution de fonds de
concours - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2011-003 du 1^{er} février 2011, la commune s'est engagée dans la démarche de réalisation d'une boucle locale raccordée à la Boucle Verte communautaire. Cette boucle locale consiste en un chemin pédestre sur les bords de Garonne aménagé en aire de loisirs et de détente pour la découverte des espaces naturels.

L'ensemble des travaux consiste en une mise en sécurité de la zone, son aménagement paysager ainsi qu'à l'aménagement de mobiliers urbains avec tables de pique-nique, bancs et jeux pour les enfants et la création de sentiers de promenade.

Par délibération n° 2013/0871 du 15 novembre 2013, la Communauté a attribué à la commune de Saint-Louis-de-Montferrand un fonds de concours de 17 135 € pour la réalisation de ce projet.

Il s'avère que le coût total du projet élève à 39 694 € HT, au lieu de 34 270 € prévus initialement.

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Fourniture et pose de clôtures	8 404,00 €	- Communauté	19 847,00€
Engazonnement	10 000,00 €	urbaine de	
Création d'une allée	4 900,00 €	Bordeaux	
Abattage et élagage	2 400,00 €	- Fonds propres de	19 847,00€
Plantations d'arbres	4 590,00 €	la Commune	
Mobiliers	9 400,00 €		
Total Dépenses	39 694,00 €	Total Recettes	39 694,00 €

La Communauté urbaine de Bordeaux est donc en définitive sollicitée à hauteur de 19 847 €, soit 50 % du financement total et à part égale avec les fonds propres de la commune.

Cette demande reste conforme aux délibérations n° 2006/0709 du 22 septembre 2006 et n° 2007/0562 du 13 juillet 2007, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à accompagner les communes pour l'aménagement d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération, et s'inscrit dans le cadre de la fiche action n° 3 « Aménagement de cheminements doux – création d'une boucle locale » du contrat de co-développement conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Saint-Louis-de-Montferrand.

Il est donc proposé de porter la participation communautaire, qui s'effectuera sous forme d'un fonds de concours, au montant sollicité par la commune, et de modifier par avenant la convention attributive.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

VU l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU la délibération n° 2007/0562, adoptée en Conseil de Communauté le 13 juillet 2007, précisant le schéma directeur des cheminements doux entre espaces naturels de l'agglomération,
VU la délibération n° 2006/0709, adoptée en Conseil de Communauté le 22 septembre 2006, décrivant les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la réalisation d'un circuit de cheminements doux entre les espaces naturels de l'agglomération
VU la délibération n°2013/0871 du 15 novembre 2013 par laquelle la Communauté a attribué à la commune de Saint-Louis-de-Montferrand un fonds de concours de 17 135 € pour la réalisation d'une boucle locale de découverte des espaces naturels.

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT :

Que la demande actualisée de la commune de Saint-Louis-de-Montferrand, ayant pour objet de porter la participation communautaire à 19 847 €, est conforme aux objectifs communautaires en matière de soutien à l'aménagement d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération.

DÉCIDE

Article 1 – Le fonds de concours attribué à la commune de Saint-Louis-de-Montferrand par la délibération n°2013/0871 du conseil de Communauté du 15 novembre 2013 est porté à 19 847 €, soit une augmentation de 2 712 €.

Article 2 - Monsieur le président est autorisé à signer l'avenant n°1 ci-annexé à la convention destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement au chapitre 204, fonction 833, article 2041412, CRB UD00, opération 05P010O002 « Boucles locales et autres cheminements ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MARS 2014

PUBLIÉ LE : 6 MARS 2014

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH